

Un projet pour le Médoc, par les Médocains

Pour tout renseignement:

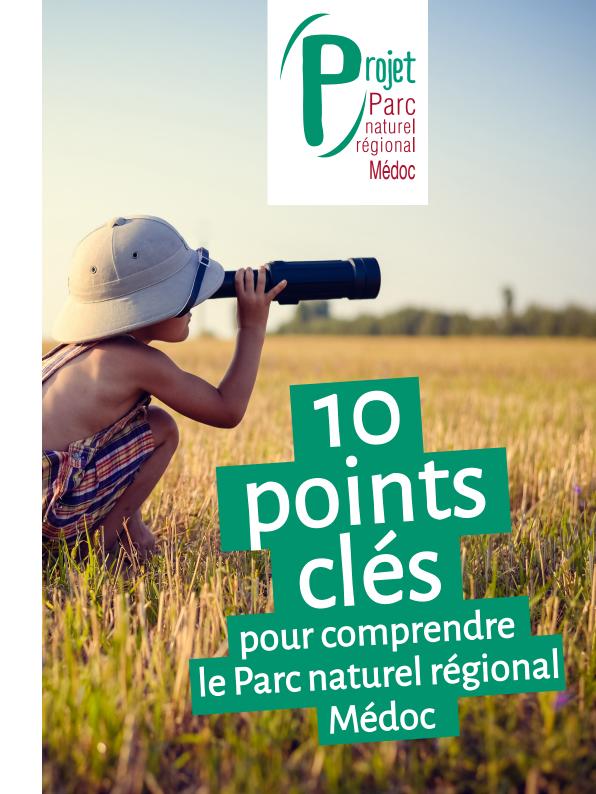
Pays Médoc - 21, Rue du Général de Gaulle 33112 Saint-Laurent-Médoc 05 57 75 18 92 // contact@pays-medoc.com

pays-medoc.com











Un territoire rural habité, reconnu pour la forte valeur ajoutée de son patrimoine et de ses paysages, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable entre acteurs publics et privés. Ils établissent des objectifs et des actions à mener dans une charte qui sera la feuille de route de Pnr pendant 15 ans.

C'est où le Pnr Médoc?

Le périmètre du Pnr Médoc porte l'**identité historique, géographique, naturelle et culturelle de toute la presqu'île médocaine**. Il est composé des **53 communes** regroupées à travers les **4 communautés de communes** : Médoc Atlantique, Médoc Coeur de Presqu'île, La Médullienne et Médoc Estuaire.

Pour le Médoc, à quoi ça sert de devenir un Parc naturel régional ?

A **être labellisé territoire** d'exception et bénéficier ainsi d'une place privilégiée dans le panorama français des destinations touristiques et économiques remarquables. A **faire reconnaître et promouvoir les richesses du Médoc** au niveau national, européen et international mais aussi localement, auprès de tous les Médocains.

A traduire les richesses du Médoc en source de développement économique et social pour tous ses habitants.

Aimpulser des projets qui placent les atouts du Médocau coeur des préoccupations. A donner un cadre et un souffle nouveau au travail de concertation et de mutualisation engagé depuis plusieurs années en Médoc pour donner plus de corps à sa voix.

C'est qui le Pnr Médoc?

Le Pnr est constitué de l'ensemble des forces vives du territoire : élus, agents des collectivités, citoyens, socio-professionnels... Il est piloté par les élus du territoire au sein d'un syndicat mixte qui associe également la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et les villes aux portes de l'agglomération bordelaise. Les socio-professionnels volontaires font remonter leurs réflexions et propositions via un Conseil de Développement. L'équipe technique d'animation du syndicat mixte est en charge de l'appui à la mise en oeuvre des actions programmées dans la charte de Pnr.







Un parc national est **géré** et initié par l'État.

Un parc national **réglemente les activités** dans son territoire.

L'objet d'un parc national est la protection des milieux et la limitation de l'impact humain.

- Un Pnr est initié par la Région puis **piloté** par les élus du territoire.
- Un Pnr n'a **aucun pouvoir réglementaire.**
- L'objet d'un Pnr est d'accompagner les projets de développement économique et social qui s'appuient sur une gestion durable et une valorisation de l'ensemble des patrimoines.



La géographie du Médoc, ses paysages, ses milieux sont l'héritage de l'intervention de l'homme (construction de digues sur l'Estuaire de la Gironde, plantation des vignes, du massif des landes de Gascogne, l'aménagement de la côte atlantique...). Leur gestion repose sur les activités humaines qui s'y pratiquent. L'opposition entre nature et activités humaines n'est pas de mise dans notre territoire.

La logique des parcs naturels régionaux est d'accompagner et de valoriser les acteurs d'un territoire.



Y'a quoi dans la charte d'un Pnr?

La charte Pnr Médoc est **un contrat** qui précise les vocations, orientations et mesures conçues par tous les signataires (communes, communautés de communes, département, région, État) dans **un processus de concertation engagé depuis 2014** en matière d'économie, d'environnement, de paysage, de cadre de vie, de tourisme, de santé, de culture, de vie sociale...



Mais lesquelles alors?

La charte comporte 3 vocations, 10 orientations et 28 mesures

1/ Accorder les activités humaines avec les dynamiques naturelles

- > Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux
- > Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers du Médoc
- > Favoriser la transition énergétique

2/ Prendre soin des équilibres du Médoc pour renforcer son essor

- > Cultiver l'initiative économique locale
- > Inciter au développement d'un système alimentaire local
- > Renforcer les solidarités sociales
- > Enrichir la culture médocaine

3/ Structurer la relation avec la Métropole

- > Conduire une utilisation de l'espace sobre et qualitative
- > Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer les dynamiques économiques locales
- > Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente

Un parc naturel régional est un territoire durable, dont le développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Et concrètement ? Qu'est-ce qui sera possible dans le Parc naturel régional Médoc ?

Les actions conduites dans le Pnr Médoc pourront permettre d'amplifier des programmes, de les développer à l'échelle de l'ensemble du Médoc autant que d'initier de nouveaux projets. Comme par exemple...

- > **Accompagner des éleveurs locaux** vers l'obtention d'aides européennes et la valorisation de leurs produits.
- > Mettre à disposition des habitants un annuaire des producteurs locaux en circuits courts.
- > Créer des **espaces agricoles test** pour accueillir de nouveaux agriculteurs.
- > Organiser un centre de ressources pour aider à la **réhabilitation énergétique des bâtiments** de particuliers, entreprises, collectivités...
- > Développer un programme d'éducation à l'environnement et à la culture locale avec les enseignants du primaire et du secondaire : "je connais toutes les richesses de mon territoire".
- > Appuyer les collectivités dans la conception de projets d'urbanisme et d'**amélioration du cadre de vie** mettant en valeur les paysages, l'architecture...
- > Réaliser un **guide des services à la disposition des personnes âgées**, de leurs familles et de ceux qui les accompagnent, dans le territoire.
- > Développer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé.
- > Soutenir auprès des communes et des habitants, le partage de bonnes pratiques dans l'utilisation de matériaux, de produits d'entretiens et d'hygiène présentant des risques pour la santé et l'environnement.
- > Organiser un forum annuel et le développement d'une plate-forme numérique réunissant agriculteurs, viticulteurs, forestiers, sylviculteurs, gestionnaires d'espaces protégés... pour partager leurs connaissances et leurs expériences et optimiser la gestion des milieux dont ils sont propriétaires, qu'ils exploitent et gèrent.
- > Mettre en place une **filière éco-tourisme** et appuyer la structuration touristique d'une véritable **destination Médoc qui bénéficie à l'ensemble du territoire.**
- > Appuyer l'**émergence d'espaces de travail partagés ou tiers-lieux**, organisés en réseau pour permettre de travailler autrement en Médoc.
- > Valoriser et dynamiser les capacités d'innovation de l'ostréiculture, du gemmage, du tourisme, du secteur bois-forêt, de l'éco-construction... et développer des logiques de cluster (entreprise, formation, recherche) à l'instar du secteur des matériaux composites.

Y a -t-il des contraintes réglementaires?

Le Pnr n'est doté d'**aucun pouvoir réglementaire ou de police**. Son mode d'action repose sur l'accompagnement et non la contrainte. La charte du Pnr Médoc n'est pas opposable à des tiers.



Le Pnr Médoc va bloquer les projets économiques.



L'objectif d'un parc naturel régional est la dynamisation d'un territoire. Les entreprises agricoles, industrielles, touristiques, les commerces, les activités artisanales... sont compatibles avec le classement Pnr. Leur présence et leur développement sont non seulement souhaités mais accompagnés.

Il y aura plus d'interdictions et moins de libertés.



Les parcs naturels régionaux n'ont pas de pouvoir de réglementation. Ils ne peuvent ni contraindre, ni obliger.

On ne pourra plus pêcher ni chasser.



Chasse, pêche, sports de plein air... le Pnr n'est contraire avec aucune de ces activités. A l'inverse, il participe au maintien des activités qui forgent l'identité du territoire.

On va encore ajouter une nouvelle couche administrative.



Le Pnr Médoc prendra la place du Syndicat mixte Pays Médoc qui sera dissout. Le nouveau Syndicat mixte sera composé d'acteurs publics dont la Région, le Département, les communautés de communes... mais les collectivités médocaines seront majoritaires.

Il peut y avoir des réserves naturelles à l'intérieur d'un Pnr.



Des réserves naturelles existent déjà en Médoc, telles que l'étang de Cousseau et les Dunes et Marais d'Hourtin. Elles sont gérées de manière autonome. Le Pnr pourra jouer un rôle de facilitateur entre l'ensemble des réserves du territoire. Mais il n'a pas vocation à en créer d'autres.

Les mairies ne vont plus pouvoir décider de quoi que ce soit.



L'instance qui anime le Pnr est un syndicat mixte qui n'a pas de pouvoir de tutelle sur les mairies. Le Pnr s'est construit en concertation avec les collectivités du territoire, les communes adhérentes à la charte participeront aux instances de gouvernance et de concertation du futur Pnr.

Il peut y avoir des choses pas naturelles dans un Pnr?



Un Pnr est un territoire habité, non figé. La nature a été et continue à y être modelée par l'homme.



Enquête publique ouverte à tous Du 2 octobre 9h au 3 novembre 2017 17h

→ pays-medoc.com

#TonMédoc #MonMédoc #NotreMédoc









Un projet pour le Médoc, par les Médocains

Pour tout renseignement:

Pays Médoc - 21, Rue du Général de Gaulle 33112 Saint-Laurent-Médoc 05 57 75 18 92 // contact@pays-medoc.com

pays-medoc.com







